ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit de grace

Question écrite n° 7241

Texte de la question

M Francis Geng demande a M le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer le nombre de recours en grace adresses a M le President de la Republique a la suite de decisions de justice devenues definitives.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le releve l'honorable parlementaire, les recours en grace ne peuvent, en effet, porter utilement que sur des condamnations definitives. Le nombre de ces recours parvenant chaque annee au ministere de la justice est, en moyenne, de l'ordre de 20 000 a 25 000. Il a ete cependant d'environ 50 000 en 1988.

Données clés

Auteur : M. Geng Francis
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7241
Rubrique : President de la republique
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3729